



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lycées agricoles

Question écrite n° 2020

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation des lycées agricoles. Ceux-ci, étant sous la tutelle du ministère de l'agriculture, ne sont pas soumis au même régime que les lycées gérés par le ministère de l'éducation nationale. Avec 810 établissements, l'enseignement agricole est un des pôles d'excellence du système éducatif français. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage afin de garantir aux élèves de l'enseignement agricole les mêmes priorités que pour l'enseignement général.

Texte de la réponse

L'éducation et l'avenir de la jeunesse sont une priorité du Président de la République. L'intérêt porté à l'enseignement agricole est justifié par l'excellence de ce réseau, ses performances et les réponses qu'il apporte à des enjeux aussi éminents que l'insertion sociale et professionnelle, dont il est un vecteur reconnu. Les préoccupations exprimées sur l'avenir de l'enseignement agricole témoignent de l'intérêt collectif qui lui est porté comme acteur important de l'animation des territoires et laboratoire de l'innovation pédagogique. Avec plus de 173 000 élèves inscrits, un taux de réussite aux examens de plus de 84%, cet enseignement peut se prévaloir d'un taux net d'emploi supérieur en moyenne à 86%. Par son rôle reconnu dans l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural et dans le développement des territoires, il participe pleinement à la réussite scolaire partout en France. Ancré dans les territoires, l'enseignement agricole prépare l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt et des nombreux métiers essentiels au développement socio-économique des territoires. A l'heure où l'agriculture doit relever des défis majeurs, elle a besoin de l'enseignement agricole pour l'accompagner dans ces mutations. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est très attaché à cet enseignement qui rencontre des difficultés en dépit du savoir-faire et de l'engagement des personnels. Dans ce contexte, l'enseignement agricole en cohérence avec l'éducation nationale bénéficiera des mesures d'urgence décidées par le Gouvernement pour la rentrée prochaine, ce qui permettra de mobiliser des moyens humains supplémentaires. Ceux-ci seront affectés dans les établissements où les plus grandes difficultés auront été identifiées, en lien avec les autorités académiques. Pour traiter les situations les plus difficiles, 110 emplois seront créés dans l'enseignement afin d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions : 50 postes d'enseignants et 60 postes d'auxiliaires de vie scolaire (assistants d'éducation, assistants de vie scolaire individualisés, et autres membres de la communauté éducative). Par ailleurs, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'est pleinement engagé dans la concertation menée sous l'autorité du Premier ministre pour la refondation de l'école.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2020

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4534

Réponse publiée au JO le : [21 août 2012](#), page 4793